



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de Tubize, 11 (en la salle communale de l'Espace Beau Bois), le **mardi 24 mai 2022** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 16 mai 2022.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS



Le Bourgmestre f.f.,

N. TAMIGNIAU

Avis important à l'attention des membres de l'assemblée et du public

Afin de garantir au mieux des conditions sanitaires correctes tout au long de son déroulement, cette réunion - publique - du Conseil communal aura lieu **en la salle de l'Espace Beau Bois, rue de Tubize, 11.**

SÉANCE PUBLIQUE

1. Démission présentée par Madame Marlène MAYET de son mandat de membre du Conseil de l'action sociale : acceptation.
2. Désignation - sur présentation du groupe R.B. (*Renouveau Brainois*) de l'assemblée - d'un nouveau membre du Conseil de l'action sociale en remplacement de Madame Marlène MAYET.
3. Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation de Madame Marlène MAYET appelée à exercer le mandat de Conseillère communale effective [siège devenu vacant au sein du groupe politique du *Renouveau Brainois* suite au décès de M. A. FAUCONNIER].
4. Mise à jour de tableau de préséance de l'assemblée.
5. Avenant au pacte de majorité de la mandature en cours : adoption.
6. Prestation de serment de M. Nicolas TAMIGNIAU en qualité de Bourgmestre, suite au décès de M. Alain FAUCONNIER [entre les mains de M. Francis BRANCART, devenu 1^{er} Échevin par l'adoption de l'avenant au pacte de majorité].
7. Prestation de serment de M. Vincent PEETROONS en qualité d'Échevin [entre les mains de M. Nicolas TAMIGNIAU, nouveau Bourgmestre].
8. Décisions de l'autorité de tutelle compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
9. Comptes du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2021 : approbation.

10. Fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Paul (Wauthier-Braine). Compte pour l'exercice 2021 : approbation.
11. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Décisions du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers : communication.
12. *Contrat de rivière Senne A.s.b.l.* – Soutien financier de la commune pour les années 2023-2025 : décision.
13. ECETIA INTERCOMMUNALE SC : désignation au scrutin secret de cinq délégués représentant la commune à l'assemblée générale.
14. ECETIA INTERCOMMUNALE SC. Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
15. *Intercommunale pure de financement du Brabant wallon SC (I.P.F.B.W.)*. Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
16. Intercommunale *ORES Assets SC*. Assemblée générale du 16 juin 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
17. Intercommunale *in BW SC*. Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
18. *Habitations Sociales du Roman Païs SC*. Assemblée générale du 28 juin 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance [sous réserve de la réception de la documentation dans les délais utiles].
19. *Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle SC ("iMio")*. Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
20. Financement principal des travaux d'aménagement de l'avenue Reine Astrid (partie) et de la place de Nouvelles (Wauthier-Braine). Recours à l'emprunt à hauteur de 1.500.000,00 EUR : décision. Conditions de consultation du marché financier hors procédure de passation d'un marché public : approbation.
21. Marché de services centralisés d'assurances (à attribuer au terme d'une procédure concurrentielle européenne avec négociation) via achat groupé organisé par l'*Intercommunale pure de financement du Brabant wallon (I.P.F.B.W.) SC* pour la période 2023-2026. "Convention de coopération" : approbation.
22. Patrimoine communal. Travaux d'assainissement du ruisseau de l'Ermitage, réalisés en 2013-2014 - Acquisition pour cause d'utilité publique, au profit de la commune, d'une emprise en sous-sol de 22 ca et constitution d'une servitude sur le fonds supérieur de ladite emprise (rue de Mont Saint-Pont, 10) : décision.
Projet d'acte authentique (à l'intervention de Madame la Commissaire du Comité d'acquisition du Brabant wallon) : approbation.
23. Modification ponctuelle de la voirie, rue Jean Theys à Wauthier-Braine (au niveau du 2C) dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite par la S.r.l. MAISONS BAIJOT : approbation.
24. Avant-projet de schéma d'orientation local pour l'aménagement d'une partie de la ZACC "La Baraque" (rue Castiaux). Demande introduite par Monsieur Christophe CARRETTE : décision sur la poursuite de la procédure.
25. *Point porté à l'ordre du jour sur demande du groupe ECOLO de l'assemblée* :
Interpellation d'in BW afin d'installer un « espace-récup » dans ses recyparcs.

HUIS CLOS

26. Demande de congé parental sous forme d'une interruption partielle de carrière (1/5 temps) introduite par un membre du personnel administratif du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2023 : décision.

Personnel enseignant

27. Congé parental (du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023) sollicité par une institutrice primaire (prestations réduites à un mi-temps) : décision.

28. Interruption de carrière à mi-temps pour assistance médicale d'un membre du ménage. Prolongation sollicitée par une institutrice maternelle (du 1^{er} au 30 juin 2022) : décision.
29. Congé pour mission demandé par une institutrice primaire nommée à titre définitif (renouvellement) : autorisation.

*
